

Pour en savoir plus

Les députés peuvent demander les documents suivants au bureau de la Régie de retraite de la fonction publique du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8 h à 16 h 30 :

- une copie du Règlement sur les prestations de pension des députés;
- une copie du dernier rapport de l'évaluation actuarielle;
- une copie du résumé du régime de pension.

Sur demande, la Régie fournit aux députés, aux conjoints, aux conjoints de fait ou aux représentants autorisés des explications et des renseignements détaillés sur les prestations payables à la retraite du député ainsi que dans l'éventualité de son départ à la retraite, de son décès, de la rupture d'une union ou de la cessation d'emploi.

Régie de retraite de la fonction publique

444, avenue St. Mary, bureau 1200
Winnipeg (Manitoba) R3C 3T1

Téléphone : 204 946-3200

Télécopieur : 204 945-0237

Numéro sans frais partout au Canada : 1 800 432-5134

Courriel : askus@cssb.mb.ca

Services aux députés

La Régie offre les services suivants aux députés et à leur famille, à leur planificateur financier, à leur avocat, etc. :

1. Rencontres individuelles

Les députés peuvent rencontrer un membre du personnel de la Régie pour parler de leurs prestations de retraite et d'assurance. Les députés sont encouragés à venir à ces rencontres avec une personne de leur choix, comme leur conjoint ou un planificateur financier.

2. Séminaires

La Régie peut organiser des séminaires pour des groupes de différentes tailles et sur différents sujets.

3. Demandes de renseignements personnelles et générales

Le personnel de la Régie est à votre disposition pour répondre à vos questions par téléphone ou par écrit.

Le personnel peut vous fournir les renseignements dont vous avez besoin sur l'inscription au régime, la retraite, la cessation d'emploi et le montant projeté de votre pension pour vous aider à planifier votre succession et votre retraite.

Nous vous prions d'avoir votre numéro d'identification personnel (NIP) ou votre numéro d'assurance sociale (NAS) sous la main au moment de communiquer avec le bureau et de prendre rendez-vous avant de vous présenter sur place pour que nous puissions mieux vous servir.

Régie de retraite de la fonction publique

Régie de retraite de la fonction
publique

444, avenue St. Mary, bureau 1200
Winnipeg (Manitoba) R3C 3T1
Canada
Téléphone : 204 946-3200 | Télécopieur : 204 945-0237
Sans frais au Canada : 1 800 432-5134

Le 24 juin 2021

Madame Myrna Driedger
Présidente de l'Assemblée législative
450, Broadway, salle 244
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Présidente,

L'article 21 du Règlement sur les prestations de pension des députés pris en application de la Loi sur l'Assemblée législative est ainsi libellé :

Au plus tard le 30 juin, l'administrateur prépare un rapport des activités du régime et de la caisse de retraite pour l'exercice précédent; il en fait parvenir une copie au président de l'Assemblée.

Je suis heureux de présenter ci-joint le rapport annuel de 2020 du régime de pension de l'Assemblée législative, qui comprend le rapport du Bureau du vérificateur général et les états financiers audités.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mon plus profond respect.



Al Morin, président
Régie de retraite de la fonction publique

Régie de retraite de la fonction publique

Président

Al Morin

Retraité, président et chef de la direction
Assiniboine Credit Union

Représentants des employés

Ray Erb

Représentant de la fonction publique
Retraité, Syndicat des employés généraux et des
fonctionnaires du Manitoba

Jody Gillis

Représentant de la fonction publique
Collège Red River

Doug Troke

Représentant de la fonction publique
Ministère des Finances

C. Reed Winstone

Représentant de Manitoba Hydro
Retraité, Régie de l'hydro-électricité du Manitoba

Représentants de l'employeur

Ed Balcewich

Conseiller en placements, CGF, fellow de CSI

Normand Collet, MBA

Wayne D. McGimpsey, CPA, CA

Poste vacant

Comité des finances et de l'audit

Président

Doug Troke – Représentant des employés

Normand Collet – Représentant de l'employeur

Ray Erb – Représentant des employés

Wayne McGimpsey – Représentant de l'employeur

Comité des placements

Président

A. Scott Penman *

Retraité, vice-président directeur et directeur des
placements,
Investors Group Inc.

Brian Allison *

Retraité, vice-président et directeur des placements,
Great-West, compagnie d'assurance-vie

Richard Brownscombe *

Président
Montrose Mortgage Corporation Ltd.

Don Delisle ^

Sous-ministre adjoint des Finances
Province du Manitoba

Jody Gillis ^

Représentant de la fonction publique

Elizabeth Marr, analyste financière agréée *

Vice-présidente et directrice, Relations institutionnelles
Gestion de Placements TD

Al Morin ^

Président
Régie de retraite de la fonction publique

Bruce Schroeder ^

Directeur général
Régie de retraite de la fonction publique

Le comité des placements gère aussi les actifs du Manitoba
Hydro Employer Fund et de trois portefeuilles de Centra Gas.
Manitoba Hydro a nommé la personne
ci-dessous à titre de représentante au sein de ce comité en
plus des membres ci-dessus.

Susan Stephen

Trésorière
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba

* Nommés en raison de leur expertise en placements

^ Exigé par la loi

Comité des ressources humaines et de la gouvernance

Président

Jody Gillis – Représentant des employés

Ed Balcewich – Représentant de l’employeur

C. Reed Winstone – Représentant des employés

Poste vacant

Régie de retraite de la fonction publique

La Régie a la responsabilité fiduciaire d'administrer le régime et de gérer les placements dans l'intérêt de tous les participants au régime et des bénéficiaires. Elle est aussi chargée :

- de veiller à ce que le personnel remplisse les obligations prévues par le règlement en matière de placements et d'administration et à ce qu'il respecte les exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu;
- de déléguer au directeur général et au personnel la gestion quotidienne des activités;
- d'assurer l'orientation générale des activités et d'approuver les mesures liées aux politiques.

Ces fonctions sont dévolues à quatre membres élus par les employés qui participent à la Caisse de retraite de la fonction publique et à cinq membres nommés par le gouvernement, dont le président.

À titre de fiduciaire du régime, la Régie doit :

- gérer le régime de pension de l'Assemblée législative conformément aux règles du régime de pension, à la loi qui le régit et à la common law, et dans l'intérêt des participants au régime et des bénéficiaires;
- obtenir une évaluation actuarielle de la Caisse au moins tous les trois ans;
- réexaminer régulièrement sa politique de placement;
- obtenir un audit indépendant chaque année;
- préparer un rapport annuel.

Équipe de direction de la Régie

Bruce Schroeder
Directeur général

Dale Allen
Directeur, Systèmes d'information de gestion

Dawn Prokopowich
Directrice, Administration des services
à la clientèle

Patti Malbasa
Directrice, Communications et services à la
clientèle

Rick Wilson
Directeur, Finances et services de
communications et de gestion des placements

Peter Josephson, analyste financier agréé
Directeur des placements

Ellement Consulting Group
Actuaire-conseil

Fillmore Riley
Conseiller juridique

Bureau du vérificateur général
Auditeur

Je ne surprends personne en disant que 2020 a été une année difficile pour tout le monde. Les incidences de la COVID-19 ont créé des fluctuations considérables dans les marchés de placement, qui ont connu des baisses des indices allant jusqu'à 30 % par rapport aux sommets atteints en début d'année. Pendant cette période, notre équipe des placements est demeurée calme, a suivi ses processus et a pu atteindre un taux de rendement solide de 9,17 %, ce qui a dépassé notre rendement de référence de 8,40 %. Le rendement de 9,17 % a aussi surpassé notre taux actuariel requis de 5,50 %. Compte tenu de la situation des marchés à la fin du premier trimestre, il s'agit là d'un accomplissement remarquable.

L'année tumultueuse n'a pas épargné l'aspect administratif de l'exploitation; nous avons procédé au transfert de pratiquement tout le personnel au travail à distance dans un délai extrêmement court. En quelques jours seulement, nous avons obtenu tout le matériel requis, changé notre système téléphonique pour permettre au personnel de se connecter à distance, et revu nos processus afin que le personnel puisse travailler de la maison. Cette transition relativement fluide est attribuable à l'équipe dévouée de gestion de l'information, au personnel accommodant et à la prévoyance de notre plan de continuité des activités et de reprise en cas de catastrophe. Au cours des dernières années, nous avons consacré d'importantes ressources à la planification de la continuité des activités et de la reprise en cas de catastrophe, et ces efforts ont porté leurs fruits en mars 2020. Même si une grande partie de notre planification portait sur un scénario de perte des locaux de bureau, les processus et les procédures se sont bien appliqués à une situation où les employés devaient travailler de la maison. Nous avons fait face à quelques pépins, mais, dans l'ensemble, la transition s'est extrêmement bien déroulée.

En 2021, nous espérons reprendre notre souffle et avoir une année moins mouvementée. Même si la COVID-19 demeure répandue et que notre personnel travaille majoritairement de la maison, nous espérons que la campagne de vaccination apportera un sentiment de normalité dans la deuxième moitié de l'année.

Comme toujours, je souhaite remercier la Régie pour son soutien continu pendant une année ardue. J'aimerais aussi particulièrement remercier le personnel pour son dévouement et sa persévérance au cours d'une année qui, espérons-le, ne se répétera pas de sitôt.



Faits saillants

		2020	2019
Placements	Taux de rendement	9,17 %	13,96 %
	Valeur marchande des placements	38 775 993 \$	35 633 305 \$
	Revenu net des placements	741 600 \$	972 256 \$
	Variation de la juste valeur des placements pour la période	2 366 214 \$	3 269 904 \$
Cotisations et paiements	Cotisations salariales	683 640 \$	477 809 \$
	Paiements du gouvernement	1 000 398 \$	992 994 \$
	Total	1 684 038 \$	1 470 803 \$
Paiements de la Caisse	Prestations de pension versées	1 371 275 \$	1 304 890 \$
	Remboursements et transferts	235 067 \$	129 550 \$
Dépenses	Administration	88 889 \$	88 534 \$
	Placements	132 893 \$	123 739 \$
		2020	2019
Participants	Participants non retraités	69	72
	Participants retraités et autres prestataires	56	53
	Total des participants	125	125

Votre régime de pension

Votre régime est un régime à « prestations déterminées », ce qui veut dire que la pension est fondée sur une formule qui fournit des prestations de pension, de décès et de cessation d'emploi à tous les participants admissibles. La formule utilise vos années de service et votre salaire moyen. Les participants contribuent au régime de retraite sous la forme d'une cotisation sur leur salaire (elle s'élevait à 8 % en 2019). La Province assume le reste du coût des prestations de pension et des autres obligations du régime.

Le montant de la pension que le participant reçoit n'est pas lié au rendement des placements. Un bon rendement des placements est nécessaire pour que la caisse puisse s'acquitter de son obligation de verser les prestations sans avoir besoin d'un financement plus élevé que prévu du gouvernement.

Le régime permet la retraite dès l'âge de 55 ans à condition que le participant ait au moins une année de service. Les députés ont le choix de participer ou non au régime.

Indemnité de vie chère

- Les prestataires d'une pension du régime de pension de l'Assemblée législative reçoivent la même indemnité de vie chère que les prestataires d'une pension de la Caisse de retraite de la fonction publique.
- L'indemnité de vie chère accordée le 1^{er} juillet 2020 était de 1,50 %.
- Les indemnités de vie chère versées aux prestataires d'une pension de la Caisse de retraite de la fonction publique sont limitées dans la mesure où le compte d'indexation des prestations est capable de financer sa part de chaque augmentation. La loi limite le rajustement annuel maximal de l'indemnité de vie chère aux deux tiers de la hausse de l'indice des prix à la consommation du Canada jusqu'à ce que le compte puisse capitaliser d'avance les rajustements prévus pour les 20 prochaines années. Selon l'actuaire, il est peu probable, sous le modèle de financement actuel, qu'il ne soit jamais possible de capitaliser d'avance le compte pour les 20 années suivantes.

Capitalisation des prestations de pension

L'actif net de la Caisse disponible pour les prestations provient principalement des sources suivantes :

- le revenu des placements;
- les cotisations salariales;
- les paiements du gouvernement.

Taux de rendement

La caisse du régime de pension de l'Assemblée législative est placée comme l'est la Caisse de retraite de la fonction publique, dans la mesure où il est raisonnablement possible de le faire. En 2020, le taux de rendement était de 9,17 %.